

La facture électronique

Ce qu'il faut savoir pour les libéraux



TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle

Non-adhérent 42 €

PUBLIC

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant

INTERVENANT(S)

Corine ELSASS
CPG, juriste-fiscaliste

[Inscription](#)

DATE(S) 	DURÉE 	HORAIRES 	TYPE DE SESSION 
Lundi 15 septembre 2025	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

La facture électronique va progressivement être généralisée.

Il ne s'agit pas d'une facture « papier » numérisée en PDF, mais de la mise en application d'une nouvelle norme pour la création des factures par voie dématérialisée et leur transmission numérique.

Au 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures au format électronique.

Dès cette date, les cabinets libéraux sont pleinement concernés car leurs fournisseurs seront dans l'obligation d'émettre leurs factures au format électronique.

Ce webinaire vous donnera les informations clés pour vous préparer à la mise en place de la facture électronique.

- Qu'est-ce qu'une facture électronique ?
- Qui est concerné ? Quand ?
- Quelles procédures et outils pour recevoir ou émettre une facture électronique ?
- Quels sont les choix à faire par les professionnels ?
- Comment se préparer ?